

**Affaires courantes du Conseil de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Alberta****Importance de la participation à l'échelle nationale**

Le Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres (CCAG) a demandé à ses associations membres d'adopter une motion afin qu'elles reconnaissent l'importance de leur participation à l'échelle nationale. Cette motion codifie l'engagement des associations envers la mise en œuvre des stratégies de base – dont la plupart ont déjà été mises en œuvre depuis longtemps – en vue d'améliorer le processus de communication entre les associations et leur participation dans le cadre des initiatives visant à aborder les divers enjeux nationaux.

The motion allait comme suit:

*ATTENDU QUE le CCAG a introduit une demande auprès de ses sociétés membres en vue qu'elles élaborent un énoncé de principes visant à reconnaître l'importance de leur participation à l'échelle nationale et qu'elles s'engagent à mettre en œuvre ces stratégies de base afin de garantir ladite participation, à ces causes :*

*IL EST RÉSOLU QUE l'ALSA et ses membres reconnaissent l'importance de leur participation au forum national auquel participeront également les associations sœurs. À ce titre, l'ALSA s'engagera à élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à aborder les problèmes communs par le biais de son soutien et de sa participation au sein du Canadian Council of Land Surveyors – Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres. Ce soutien et cette participation comprendront des actions spécifiques, comme celles apparaissant ci-dessous, ainsi que d'autres actions qui seront déterminées lorsqu'il y aura lieu, selon le mandat et les ressources de l'ALSA, en tenant pour acquis que les dix autres associations membres offrent le même soutien. L'ALSA offrira tout son soutien au forum national du CCLS-CCAG et y participera activement :*

- 1. En s'assurant que les administrateurs de haute direction et du Conseil et les cadres supérieurs comprennent la politique et les stratégies de l'association visant à garantir sa participation active au forum national avec le concours de ses dix associations sœurs.*
- 2. En nommant un administrateur au sein du CCLS-CCAG qui comprend les exigences et les attentes d'un tel poste, y compris un commissaire, directeur et champion.*
- 3. En garantissant un mandat minimum de 3 ans à l'administrateur avec possibilité de renouvellement.*
- 4. En offrant son soutien à l'administrateur afin de lui permettre d'accomplir ses tâches avec succès :*
  - a) Par le biais d'une bonne planification de la relève et de stratégies visant à familiariser le nouvel administrateur,*
  - b) En permettant l'accès aux renseignements rattachés à l'ordre du jour du Conseil, pas seulement aux fins d'information ou d'établissement de rapports, mais dans le but de favoriser les discussions dans le cadre de la planification du forum national, et*
  - c) En considérant la possibilité de former un comité permanent (ces modèles existent déjà au sein de l'OAGQ, l'ABCLS et de l'ACLS) dont le mandat serait de traiter les initiatives des associations selon le contexte national et les initiatives nationales selon le contexte propre aux associations.*
- 5. En déterminant et en affectant les ressources pertinentes à sa participation au forum national et en incluant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies résultantes au processus régulier d'affectation des ressources :*
  - a) En incluant la contribution au forum national et à l'ordre du jour à la description de travail,*

- b) *En incluant la contribution au forum national et à l'ordre du jour au mandat du comité,*
- c) *En incluant la désignation de volontaires dans le cadre des activités issues de sa participation à l'échelle nationale aux activités régulières de recrutement et de nomination des volontaires de l'association,*
- d) *En allouant un budget à l'administrateur du CCLS-CCAG à compter de l'année 2008 et/ou*
- e) *En affectant chaque année des parties du budget réservé au comité de l'association ou aux initiatives selon le programme national – de tels engagements devront être pris en considération dans le cadre du partage des frais avec les autres membres.*

**Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (TILMA)**

Les membres du groupe d'étude de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre – composé principalement de représentants de l'ALSA et de l'ABCLS – se sont récemment rencontrés à Victoria afin de discuter des obligations dont fait l'objet notre profession en vertu des dispositions de ladite entente.

Le groupe d'étude propose que les candidats désirant obtenir leur agrément dans un autre ressort territorial passent un examen sur la jurisprudence qui se voudra une combinaison des trois examens écrits actuels. Cet examen unique permettra de soumettre à l'essai les connaissances des candidats à l'égard des questions et des affaires propres à chaque province. Ce processus pourrait possiblement se faire en ligne dans un avenir rapproché.

Le plan consiste à ce que l'ALSA et l'ABCLS signent un document de reconnaissance mutuelle en avril 2008. L'accord entrerait en vigueur plus tard à l'automne 2008 ou au début du printemps 2009.

**Alberta Society of Surveying and Mapping Technologies**

Le Conseil de l'ALSA a reçu le Conseil de l'ASSMT dans le cadre d'une assemblée conjointe.

Les Conseils se sont entretenus entre autres au sujet des membres associés de l'ALSA, de la liaison entre les divers comités, du processus d'agrément de l'ASSMT et des attentes qu'ont ces deux organisations l'une envers l'autre. Les Conseils ont décidé qu'il serait bon de prendre part à d'autres entretiens du genre à l'avenir.

L'association encourage ses membres à en connaître davantage à propos de ce que l'ASSMT offre aux techniciens, aux technologues et à la profession en tant qu'ensemble. Pour en savoir davantage, veuillez visiter le site Web de L'ASSMT au [www.assmt.ab.ca](http://www.assmt.ab.ca).

**Recherche cadastrale**

Le Conseil a reçu le Dr Mike Barry du département d'ingénierie en géomatique de l'Université de Calgary lors de la réunion. Le Dr Barry a présenté aux membres du Conseil un rapport provisoire portant sur les recherches que lui et ses étudiants des cycles supérieurs effectuent relativement à l'implantation d'un système cadastral multimédia.

Le Dr Barry a indiqué qu'il soumettra d'autres articles relativement à ses recherches dans le cadre des prochaines parutions des ALS News.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le second et dernier versement de 30 000 \$ destiné à ce projet de recherche.

### **Une menace pour les professions?**

Le gouvernement de l'Alberta a demandé l'avis du public dans le cadre du projet de loi 41 – *The Health Professions Amendment Act 2007*. « Les éléments les plus controversés de ce projet de loi sont les dispositions permettant au gouvernement d'annuler l'effet de l'autorégulation (gouvernance) au sein de certaines professions par le biais d'un arrêté du ministre. »

L'association a répondu à cela en déclarant que si un organisme de réglementation professionnel n'agit pas dans l'intérêt du public, alors ledit organisme devrait se voir retirer son statut professionnel, mais les droits dont jouissent les professions ne devraient pas être affaiblis outre mesure; il existe d'autres approches et mesures pour intervenir dans ces cas-là.